

L'évolution du mouvement coopératif au Canada est attribuable, surtout, aux efforts déployés par les cultivateurs pour améliorer leurs moyens de négociation. C'est pourquoi ce mouvement a progressé principalement dans les régions rurales avec, en particulier, la création de coopératives de vente de produits agricoles, d'achat de matériel agricole, et de coopératives concernant la production et les services (insémination artificielle, pâturages communaux, nettoyage des semences, transports). Les coopératives procurent également aux cultivateurs articles d'épicerie, électricité, gaz naturel, assurances et crédits et nombre d'autres services.

Les coopératives, qui, en milieu urbain, devaient connaître un départ tardif, ont réalisé par la suite des progrès considérables. C'est elles qui ont donné naissance aux caisses populaires et aux *credit unions* que l'on retrouve dans presque tout le pays. Dans le domaine de l'assurance, elles connaissent un essor général, tandis que dans le secteur de la construction domiciliaire, elles ont marqué des progrès dans certaines régions bien précises. Quant aux épiceries de type coopératif, elles ont connu un grand succès dans certaines villes, surtout dans l'Ouest.

Historique

Au Canada, des organisations agricoles de genre coopératif existaient

déjà à l'époque des premiers colons. (La coopération se manifeste alors plutôt de façon spontanée et répond aux nécessités économiques inhérentes au mode de vie des colons où la survivance de chacun dépend de la solidarité entre voisins: on forme des équipes pour construire des granges, on travaille les uns pour les autres. C'est ce qu'on appelle «la corvée».) Mais il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour voir surgir au Canada les véritables coopératives.

Dans l'intervalle, les tisserands de Rochdale en Angleterre mettent au point, en 1844, les principes fondamentaux d'une coopérative commerciale, c'est-à-dire:

- 1) liberté d'admission pour tous ceux qui peuvent bénéficier de la coopérative;
- 2) direction démocratique (chaque membre n'a droit qu'à un vote);
- 3) intérêt limité sur le capital, calculé à un taux modéré;
- 4) répartition des excédents d'opération au prorata du chiffre d'affaires;
- 5) information du public.

En 1861, des mineurs fondent une coopérative à Stellarton en Nouvelle-Écosse, et, en 1900, on en compte au moins neuf autres dans la province; il n'en reste aucune après la Première Guerre mondiale. La *British Canadian Co-operative Society*, qui existe toujours, est organisée à Sydney Mines (Nouvelle-Écosse) en 1906; c'est la plus ancienne coopéra-